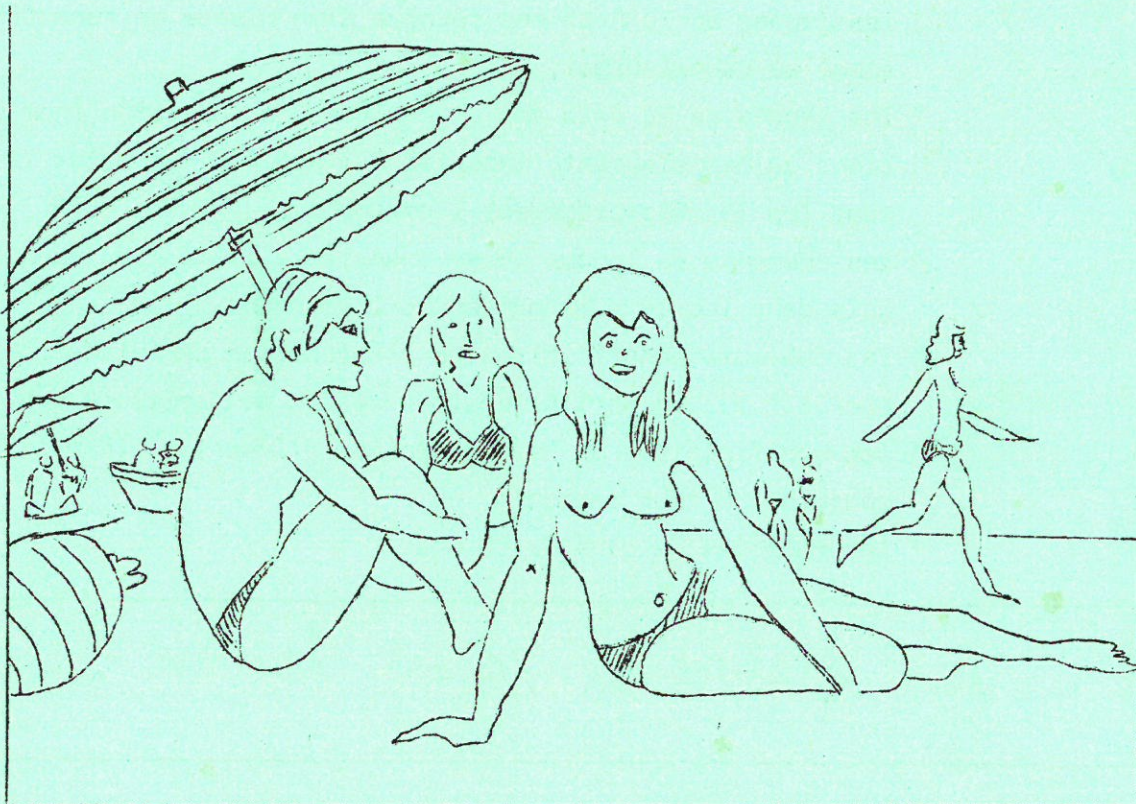


ENTRÉE-NOUVEAU.

THIAVILLE SUR MEURTHE JUN 90 N°270



** ECHARDONNAGE **

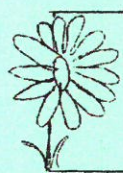
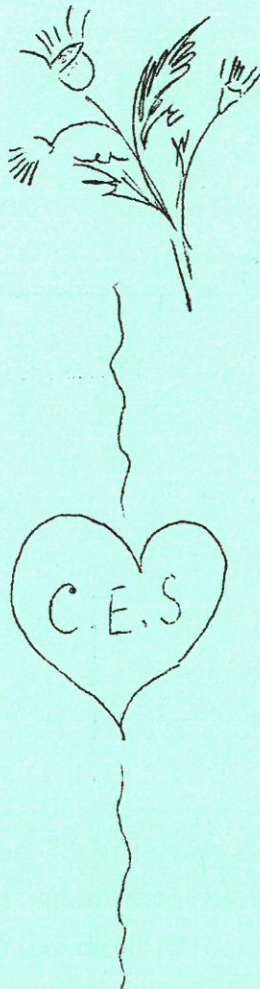
Il est rappelé que l'échardonnage est une obligation qui résulte du Code Rural. N'oubliez pas d'y procéder.

** CONTRAT EMPLOI - SOLIDARITE **

Il s'agit d'un contrat qui remplace les T.U.C., qui implique 20 heures de travail par semaine et apporte une rémunération de 2 300 Francs net environ par mois.

Les personnes qui peuvent bénéficier de ce contrat (un mois d'essai, contrat de 3 mois minimum, de 12 mois maximum, 24 éventuellement), sont les suivantes:

- * les jeunes de 16 à 25 ans révolus d'un niveau de formation inférieur au baccalauréat,
- * les jeunes de 16 à 25 ans d'un niveau de formation égal ou supérieur au baccalauréat, inscrits à l'A.N.P.E. au moins 12 mois dans les 18 mois précédant l'embauche,
- * les chômeurs de longue durée inscrits à l'A.N.P.E. au moins 12 mois dans les 18 mois précédant l'embauche,
- * les chômeurs bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (A.S.S.) ou de l'Allocation de Fin de Droits (A.F.D.),
- * les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) ou leur conjoint ou leur concubin,
- * les chômeurs de plus de 50 ans.



Les fleurs ... c'est la vie ...



** LA VIE DU VILLAGE **

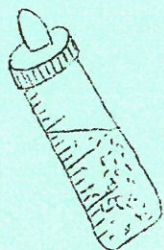
Naissance: Un petit Cédric est né le 25 Mai à Saint-Dié. Il est le deuxième fils de Mr. et Mme Gérard GEORGES, 8 bis, rue d'Alsace à Thiaville/Meurthe.

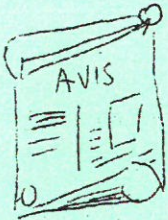
Nos félicitations aux parents et nos meilleurs voeux de bonheur au bébé.

** RAMASSAGE DES MONSTRES **

Le prochain ramassage des monstres aura lieu le jeudi 19 Juillet aux heures habituelles.

.../...





**** PROCHAINES MANIFESTATIONS ****

23 Juin:	Soirée cabaret	F.R. Thiaville
24 Juin:	Tournoi de football	F.R. Thiaville
01 Juillet:	Rallye auto	F.R. Thiaville
14 Juillet:	Fête Nationale	F. R. Lachapelle

**** SECRETAIRE DE MAIRIE ****

Une vingtaine de demandes ont été enregistrées. La commission a réalisé une première sélection et a retenu neuf candidatures qui ont été classées en ordre décroissant compte tenu des exigences du poste et des renseignements fournis.

Le travail à plein temps initialement annoncé n'étant pas possible (compte tenu de l'absence d'examen de Secrétaire de Mairie chez les candidates), la décision d'employer une contractuelle à 31 heures par semaine a été prise et les candidates ont été consultées sur le maintien ou non de leur demande.

Le Maire a rencontré pour un entretien individuel les intéressées classées en tête. Trois noms ont été communiqués par le Maire à la commission.

Celle-ci, réunie le 1er juin, a finalement fait son choix qui fut difficile, délicat, compte tenu des qualités des trois candidates.

La commission s'est finalement prononcée pour Madame Carole SCHMIDT, domiciliée 108, rue du Général Leclerc à Bertrichamps; elle a 25 ans, est mariée et maman d'une petite fille. Elle est titulaire du baccalauréat B (Sciences économiques et sociales), et du diplôme de l'Ecole de Commerce et de Gestion de Saint-Dié (ECOGE), soit bac + 2.

Elle prendra prochainement ses fonctions. Nous lui souhaitons toute la réussite et toutes les satisfactions possibles au service des Thiavillois et de notre commune.

**** SOUS - PREFET ****

A la tête de l'arrondissement de Lunéville, Monsieur Gérard BROCH succède à Monsieur Jean-Marie HUBERT, nommé à Paris. Le nouveau sous-préfet, né à Toulon, a 49 ans; il prendra ses fonctions à Lunéville le 11 juin 1990.

.../...

+

-

XXXX XXXX

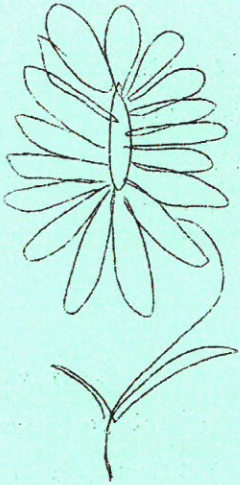
BIENVENUE

à

THIAVILLE



**** MAISONS FLEURIES ****

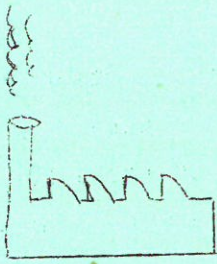


Le jury de l'arrondissement de LUNEVILLE parcourera les rues de notre commune entre le 20 et le 27 Juillet 1990.

Cependant, il n'est pas nécessaire d'attendre plus longtemps pour nettoyer, ranger, fleurir sa façade, son jardin, ses abords de maison.

Merci d'apporter aussi votre contribution aux efforts déjà accomplis dans le passé afin de faire mieux encore cette année.

**** CENTRALE D'ENROBAGE ****



Par arrêté préfectoral, l'Entreprise VALANTIN est autorisée à poursuivre l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud et d'un poste de criblage-concassage sur le territoire de la commune de Bertrichamps, lieudit " Le Saulcy ".

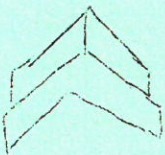
Le texte complet de cet arrêté peut être consulté en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

**** OUVERTURE DE LA MAIRIE ****

Noter le ...

A compter du 14 Juillet, la Mairie sera ouverte seulement les vendredis de 18 h à 19 h. Notez-le. Merci.

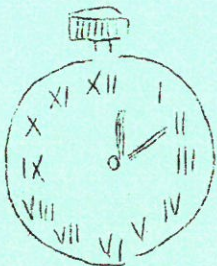
**** RECENSEMENT MILITAIRE ****



Les jeunes garçons nés en avril, mai et juin 1973 sont invités à se présenter en Mairie avec le livret de famille ou une pièce d'identité en vue de se faire recenser.

Cette opération est obligatoire.

**** COURSE - RELAIS ****



Dans le cadre d'une manifestation sportive (course-relais), des joggers marchinois désirent parcourir les 1 800 kms qui séparent les villes de Marchin et de Vico del Gargano (Italie).

Cette course-relais traversera notre village le 1er juillet prochain vers 2 h 04 du matin, venant de Baccarat par Lachapelle et se dirigeant vers Raon-l'Etape. Les joggers auront déjà parcouru 369 kms. Que les courageux viennent les applaudir à cette heure matinale.

** DICTONS DE JUIN **

EN PATOIS

TRADUCTION

- | | |
|---|--|
| 1.- Biè ta dè juin
Abondance des grîès. | Beau temps de juin
Abondance des grains. |
| 2.- Byè fûri è lè Barnabè
Ebondance et qualité. | Blé fleuri à la Barnabé
Abondance et qualité. |
| 3.- Lè Saint-Jean
Drange lo temps ou lo ma. | La Saint-Jean
dérange le temps ou le remet. |
| 4.- A la Pentecôte
Aux fraisses on goûte. | A la Pentecôte
Aux fraises on goûte. |
| 5.- S'i pyû è lè Trinité
I pyû sept dîminches de l'ennêille. | S'il pleut à la Trinité
Il pleut sept dimanches de l'année. |



F . G .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

1.- GARDERIE SCOLAIRE.

Suite à la réunion du 15 Mai 1990, les décisions suivantes ont été prises:

- * la garderie fonctionnera à partir du 10 Septembre 1990,
 - * les horaires seront les suivants:
 - 6 h 45 si le besoin existe, sinon,
 - 7 h 00 ou 7 h 15 à 7 h 50 (heure de prise en charge des enfants par les instituteurs),
 - 11 h 00 à 12 h 00,
 - 16 h 00 à 18 h 00
- tous les jours scolaires.
- * Le coût sera de:
 - 12 F par semaine pour les enfants de LACHAPELLE qui arrivent par le car et qui utiliseront obligatoirement chaque matin la garderie,
 - 5 F par prestation (matin ou midi ou soir),
 - 30 F par semaine pour une utilisation de la garderie 2 fois par jour,
 - 40 F par semaine pour une utilisation de la garderie 3 fois par jour.

.../...
 Si c'est propre, m c'est fleuri ... c'est peut être ici ... 

- * si un enfant n'est pas repris par la famille à 11 h ou à 16 heures, il sera considéré comme restant à la garderie,
- * un règlement intérieur sera remis à chaque famille à la rentrée,
- * si vous avez des jouets ou des livres que vous n'utilisez plus, ils seront les bienvenus pour occuper les enfants de la garderie,
- * ils viendront s'ajouter à ceux déjà prévus par la Municipalité.

Les déléguées du Conseil d'école.

2.- TENNIS DE TABLE.

Résultats de fin de saison: au tournoi de Golbey, Alexis MARCOT s'est hissé en finale du tableau Non-classés. Après avoir mené tout le match, il s'est incliné face à un joueur de Golbey (qui jouait devant ses nombreux supporters) 22-20 à la belle.

Le 1er mai, aux Championnats des Vosges Toutes Catégories, Raphaël BERTHIER a réussi la performance d'atteindre les Demi-Finales du tableau 55 à Non-classés. Il a battu à cette occasion 3 classés 55 et 1 classé 60.

THIAVILLE s'est incliné en quart de finale de la Coupe des Vosges à REMI-REMONT (équipe de Régionale 3). En face de MARCOT, BERTHIER et JEANNE, il y avait 1 classé 45, 1 classé 50 et 1 classé 55. Raphaël BERTHIER a battu le classé 50, sauvant ainsi l'honneur pour son équipe.

Cette performance, ajoutée à celles du 1er mai, permet à Raphaël BERTHIER de se classer 60 pour la saison prochaine. Il a en effet 29 points de " Perfs ". Il a battu 8 classés: 1 (50); 4 (55) et 3 (60). Alexis MARCOT, quant à lui, passera 65. Il n'a battu qu'un 60 (3points).

Pour clôturer cette saison, le club remettait son Challenge en jeu lors de la Coupe des Secteurs le 13 Mai à Gélacourt.

Seize Thiavillois étaient présents ce jour-là. C'était en tout cas une occasion de tester les trois recrues pour la saison prochaine: Pascal CHAPELIER (60), Cyril JANOT (65) et Dominique PALMAROLA (Non classé), tous trois venus de Raon-l'Etape.

THIAVILLE finit premier avec le même nombre de points que l'an dernier (65) et remporte le challenge pour la deuxième fois consécutive (pour le garder définitivement, il faut le remporter trois fois de suite).

Le deuxième, CHANTEHEUX, a 35 points, le troisième, BERTRICHAMPS, 26 points...

.../...

L'ELECTION DE LA PREMIERE MUNICIPALITE (suite)

Ledit Sr Président a observé à l'Assemblée que le nombre des Habitans de cette Communauté, tant hommes que femmes et enfans étoit de 352 personnes et qu'au terme du Décret du 14 Décembre, la Municipalité de ce lieu devoit être composée de quatre officiers municipaux y compris le Maire (1). En conséquence, il a été procédé 1° à l'élection de trois Scrutateurs...

2° Au scrutin individuel pour l'élection du Maire de la Municipalité et ce scrutin recueilli, dépouillé et compté par les trois Scrutateurs, le Sr Toussaint Baland a réuni la pluralité absolue des suffrages, et a été proclamé en cette qualité.

3° Au scrutin de liste double pour l'élection des Officiers qui devront composer le Corps Municipal, et ce scrutin recueilli, dépouillé et compté comme le précédent, les Srs Dominique Mathieu, Dominique Béjot ont réuni la pluralité absolue.

4° A l'élection d'un Procureur de la Commune, de la même manière que pour celle du Maire et le Sr Jean Boury a réuni la pluralité absolue des suffrages.

Lesdites élections constatées, les Membres de la Municipalité actuelle ont proclamé les Elus pour former la nouvelle Municipalité dans l'ordre des suffrages qu'ils ont réunis, ainsi qu'il suit:

Le Sr <u>Dominique Mathieu</u>	}	Officiers municipaux
Le Sr <u>Dominique Béjot</u>		
Le Sr <u>Jean Boury</u>		

Il a en outre procédé à l'élection par un seul scrutin de liste de Six Notables, pour former, avec le Corps municipal, le Conseil général de la Commune, ce scrutin recueilli, dépouillé et compté, ont été proclamés en cette qualité d'après la pluralité relative des suffrages dans l'ordre qui suit Savoir:

François Colin, Jean Claude Paradis, Antoine Curin, Joseph Pierson, Joseph Piton,
Sébastien Laurent.

Le Sr Joseph Pierrat ayant été nommé Secrétaire, à la majorité des suffrages par le Conseil général, il a prêté serment entre ses mains, de bien et fidèlement remplir ses fonctions.

Lesdits Srs Maire, Officiers municipaux et Procureur de la Commune ont également prêté devant la Commune, en présence des Membres actuels de la Municipalité, le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du Royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi et de bien remplir leurs fonctions.

De tout quoy il a été dressé le présent Procès-verbal fait triple et signé par les Membres de l'ancienne Municipalité, les Maire, Officiers municipaux, Procureur de la Commune, Notables et Secrétaire-Greffier élus, qui ont déclaré accepter lesdites

places.

Fait à thiaville ledit jour septieme février 1790

Suivent les signatures de l'actuelle municipalité, du Président et de l'ancienne Municipalité.

(1): En réalité il n'y a que trois officiers municipaux, le Secrétaire a compté le Procureur comme Officier municipal.

(1) " Entre -Nous " de MAI 1990: en 1789, il y a à Thiaville 84 hommes de 20 ans et plus.

(A.D.M.M.: C 561)

(Les passages soulignés ont été inscrits à la main sur un imprimé avec des blancs).

THIAVILLE IL Y A 200 ANS

LES DERNIERS PLAIDS ANNAUX.

" Tous les ans, à la même date: le 1er mardy après les Grands Roys pour le Ban de Vacqueville et la Mairie de Vaxainville, le 1er jedy après les grands Roys pour la Mairie de Bertrichampt et le 1er vendredy après les Grands Roys pour la ville de Baccarat se tiennent les Plaidis annaux ". Lors de la tenue des Plaidis annaux sera fait lecture aux habitans assemblés de la déclaration des Biens, Domaine, Droits et Redevances appartenant à l'Evêché de Metz dans chacun des lieux avec interpellation à Eux d'avouer ou contester la dite déclaration " (En réalité les contestations étaient toujours rejetées par le Procureur Fiscal de la Chatellenie).

Les derniers Plaidis annaux, vestiges d'une civilisation essentiellement orale, se tinrent à Bertrichamps le 7 Janvier 1790. Voici de larges extraits du procès-verbal dressé à leur issue:

" Cejourd'hui Septieme Janvier dix sept cent quatre vingt dix au village de Bertrichampt en la maison du Maire Local a deffaut de Manoir Seigneurial dix heures du matin

Au nom de très haut et très puissant Seigneur Monseigneur Louis Joseph de Montmorency Laval.... en sa qualité d'Evêque de Metz Seigneur haut moyen et bas Justicier de la Mairie de Bertrichampt

Par devant nous Dieudonné Michel Gentilhomme Prévot Gruyer Juge tutélaire civil et criminel et Chef de police des Prévoté et Gruerie de Baccarat.... il a été de la part de mondit Seigneur Evêque de Metz procédé ainsi qu'il est d'usage annuellement. Le premier Jedy d'après les Grands Rois à la tenue des Plaidis annaux de la mairerie de Bertrichampt comme s'ensuit

C . E . (à suivre)

ENTRÉE-NOUS.

SPECIAL AFFOUAGES



+ Inscriptions:

En mairie de 18^h à 19^h mardi 6 Juin et
vendredi 8 Juin 1990

L'endroit précis de la livraison devra être indiqué
lors de l'inscription.

Aucune inscription n'est faite d'office ni par téléphone.

+ Quantité

Un stère par foyer, soit hêtre, soit chêne selon
le tirage au sort effectué à l'inscription.

+ Prise

165^F le stère de chêne rendu à domicile.

175^F " de hêtre " " "

+ Paiement

Lors du passage du Percepteur en Mairie ou à
début à réception de l'avis de la Perception et en tout
état de cause avant le 15 août 1990.

Tout paiement après cette date entraînera la
perte du droit à l'affouage en 1991.